

# Campagne 2010-2011 : Plan de redressement

## Argumentaire en faveur d'un rehaussement significatif du financement des organismes en défense collective des droits du Québec

### Qui sommes-nous ?

Les organismes en défense collective des droits ont pour mission principale de travailler à la reconnaissance et au respect de tous les droits. Ils touchent tous les citoyens et citoyennes, incluant les personnes les plus discriminées, victimes d'injustice ou de condition de vie particulière. Ils ont été et sont encore présents dans toutes les luttes historiques et sociales du mouvement des femmes, des travailleurs et des travailleuses, des chômeurs, chômeuses, des étudiantEs, des accidentéEs du travail, des communautés culturelles, des prestataires de la sécurité du revenu, des personnes retraitées, des jeunes, des écologistes, des consommateurs, des locataires, des personnes ayant des limitations fonctionnelles, etc. C'est un mouvement qui vise un monde plus juste.

Les organismes en défense collective des droits ont réussi à s'implanter et à demeurer actifs malgré un sous financement criant. Ils sont présents tant au niveau local et régional que national et international. Ils équipent les personnes pour qu'elles deviennent leur propre défenseur, offrent des sessions de formation, des ateliers, des cours ou des soirées d'information, ils rédigent des bulletins d'information, produisent des brochures et des documents d'éducation populaire autonome. Ils participent à différentes manifestations, mènent des campagnes de sensibilisation et des recherches, participent à des consultations gouvernementales et soumettent des mémoires aux différentes commissions parlementaires.

### **Le travail des organismes en défense collective des droits est porteur de justice sociale et porte fruit.**

Si le Québec est aujourd'hui reconnu comme une société soucieuse du bien-être de ses citoyennes et ses citoyens c'est que ces groupes ont su défendre la justice, la solidarité et l'égalité pour toutes et pour tous. Notons au chapitre de nos victoires, les grandes avancées en faveur de l'égalité des femmes, la reconnaissance des conjoints de même sexe, l'adoption de la Loi pour un Québec sans pauvreté...

Il n'en demeure pas moins que **beaucoup de travail reste à faire**. Le droit à un niveau de vie décent pour les personnes en situation de pauvreté, la participation sociale égalitaire des personnes vivant avec des limitations fonctionnelles, une politique nationale de lutte contre l'homophobie, l'accès à des logements sociaux en nombre suffisant, la lutte contre la discrimination systémique des femmes au plan de leur revenu et de leur représentation politique sont quelques-uns des défis que relèvent quotidiennement les organismes en défense collective des droits. Or, les moyens financiers pour mener à bien ces actions manquent considérablement.

## **Pourquoi augmenter le financement des groupes en défense collective des droits?**

Pour l'année 2008-2009, la moyenne du soutien financier gouvernemental par organisme communautaire pour l'appui à la mission globale était de 116 168 \$, alors que la médiane s'élevait à 71 228 \$.<sup>1</sup> Or, pour les organismes en défense collective des droits, cette moyenne n'est que de 53 229 \$ et la médiane de 47 245 \$.<sup>2</sup> Nous expliquons mal ce manque à gagner. En maintenant à un bas niveau le financement des organismes en défense collective des droits, le gouvernement empêche ces organismes de remplir pleinement leur mission, notamment en limitant leur possibilité de répondre aux nouveaux besoins créés par les soubresauts de l'économie. Ultimement, c'est l'exercice des droits démocratiques et sociaux des personnes placées en situation de vulnérabilité qu'il compromet.

Parmi les 350 organismes oeuvrant en défense collective des droits, la majorité reçoit moins de 50 % des seuils planchers minimaux établis par le RQ-ACA<sup>3</sup> et ce, même si plusieurs sont implantés depuis plus de 15 ans. Ces seuils correspondent aux besoins financiers des organismes en défense collective des droits pour remplir pleinement leur mission et répondre aux besoins du milieu, tel que le démontre le budget type que vous trouverez en page 5. Or, le financement actuel ne permet même pas à un organisme d'assurer les dépenses reliées au fonctionnement quotidien d'un bureau et la présence d'un employé à temps plein. De plus, plusieurs groupes doivent fermer l'été et contraindre leur employé au chômage, sans parler des cas de surcharge de travail et d'épuisement professionnel qui sont de plus en plus nombreux. Toutes ces conditions font en sorte que le taux de rétention est extrêmement bas, ce qui entraîne évidemment des coûts supplémentaires et une diminution de l'efficacité des groupes. De plus, une trentaine de groupes de défense collective des droits n'ont accès à aucun financement de l'État et attendent patiemment à la porte du SACAIS pour obtenir un appui financier dont certains, depuis déjà plusieurs années.

Pour les organismes en défense collective des droits, une augmentation de leur financement permettrait d'assurer un fonctionnement annuel avec plus d'un employé comme c'est trop souvent le cas, d'offrir de meilleures conditions de travail aux travailleurs et travailleuses du communautaire qui sont majoritairement des femmes, ce qui, en plus de réduire la pauvreté de ces employéEs, favoriserait une stabilité au sein des équipes de travail. Un meilleur financement permettrait en outre d'offrir davantage de services, notamment un meilleur accompagnement des personnes vulnérables, de couvrir un plus grand territoire, d'avoir un meilleur accès aux nouvelles technologies, d'être présent sur le web (site internet), de rejoindre une plus grande partie de la population et donc permettre une plus grande participation citoyenne. Finalement, les

---

<sup>1</sup> Site WEB du SACAIS, <http://www.mess.gouv.qc.ca/statistiques/action-communautaire/> (5 janvier 2010)

<sup>2</sup> Selon les données de 2008-2009 obtenu du SACAIS

<sup>3</sup> 110 082 \$ pour un groupe local, 148 611 \$ pour un regroupement régional et 261 445 \$ pour un regroupement national

administrateurs et les membres auraient accès à de meilleures formations, les organisations pourraient participer pleinement aux consultations liées à leur secteur et obtenir les expertises pertinentes pour informer convenablement les membres sur des dossiers complexes et d'envergure.

Depuis l'adoption de la Politique en matière d'action communautaire en 2001, force est de constater que la situation des organismes en défense collective des droits se caractérise encore par l'instabilité. Bien que des efforts considérables aient été faits par ces groupes pour obtenir des appuis financiers à l'extérieur des fonds publics, la difficulté d'obtenir et/ou de conserver un numéro d'œuvre de charité limite considérablement leur accès à ces fonds. Cette situation doit être prise en compte par le gouvernement qui s'est engagé à « renforcer et accroître l'action des organismes d'action communautaire autonome en favorisant leur stabilité et la continuité de leur intervention en assurant un mode de soutien financier qui correspond à leurs caractéristiques et à leur approche globale. »<sup>4</sup>

### **Notre proposition**

En vertu de la politique de reconnaissance de l'action communautaire, le financement gouvernemental accordé à l'organisme doit contribuer à « couvrir un seuil plancher qui constitue une participation significative aux coûts admissibles »<sup>5</sup>. Or, le financement actuel permet tout juste à un organisme de garder la tête hors de l'eau. Voilà pourquoi les organismes de défense collective des droits vous proposent un plan de redressement qui tient non seulement compte des besoins des organismes, mais également de la capacité de payer de l'État.

En effet, comme mentionné sur le site du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), les coûts admissibles incluent l'ensemble des frais liés au fonctionnement d'un organisme (salaire, loyer, frais de déplacement, vie associative, activités, etc.).<sup>6</sup> Les frais admissibles pour les organismes en phase de développement (qui sont implantés depuis plusieurs années) sont évalués à environ 174 200 \$ pour un groupe local, à 191 500 \$ pour un regroupement régional et à 331 500 \$ pour un regroupement national.<sup>7</sup> Pour atteindre ces seuils planchers, environ 47 millions de dollars supplémentaires seraient nécessaires. Or, conscient que le gouvernement n'a pas l'obligation de couvrir l'ensemble de ces frais, le comité vous propose un plan de redressement sur trois ans et totalisant 13 millions de dollars, ce qui permettrait aux organismes en défense collective des droits de renforcer et d'accroître leur stabilité et la continuité de leur intervention.

Par ailleurs, comme vous le savez peut-être, le Comité de défense collective des droits travaille activement pour promouvoir la reconnaissance et le financement des

---

<sup>4</sup> Politique gouvernementale « L'action communautaire, une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec » p.16

<sup>5</sup> Cadre de référence en matière d'action communautaire, deuxième partie, 4.6.5, p.25

<sup>6</sup> [http://www.mess.gouv.qc.ca/sacais/soutien-financier/soutien\\_sacais/FAACA/soutien\\_defense\\_droits/nature\\_soutien.asp](http://www.mess.gouv.qc.ca/sacais/soutien-financier/soutien_sacais/FAACA/soutien_defense_droits/nature_soutien.asp) (en date du 15 décembre)

<sup>7</sup> Voir le budget-type produit en page 5

organismes en défense collective des droits. Pour ce faire, une partie importante de son travail consiste à analyser, commenter et bonifier des projets que désire implanter le SACAIS. Le Comité sert également de courroie de communication entre le SACAIS et les organismes que nous représentons. Ces nombreuses heures consacrées à ce dossier sont pour l'instant assumées par nos organisations respectives. Or, pour mener à bien l'ensemble des tâches du Comité, un financement s'avère de plus en plus nécessaire. Voilà pourquoi, dans notre plan de redressement, vous trouverez une demande portant explicitement sur le financement du Comité de défense collective des droits.

**Budget type<sup>8</sup> d'organismes de défense collective des droits  
De niveau local, régional et national**

<b>POSTES BUDGÉTAIRES</b>	<b>Local</b>	<b>Régional</b>	<b>National</b>
<b>Salaires et avantages sociaux</b>			
Nombre d'employéEs	3	3	4,5
Salaires moyens (incluant les avantages sociaux) <sup>9</sup>	48 000 \$	48 000 \$	48 000 \$
<b>Sous-total</b>	<b>144 000 \$</b>	<b>144 000 \$</b>	<b>216 000 \$</b>
<b>Frais de fonctionnement :</b>			
Télécommunications (tel, fax, internet, CNW)	1 000 \$	4 000 \$	7 000 \$
Courrier rapide et frais postaux	200 \$	500 \$	3 000 \$
Honoraires professionnels (personnes-ressources)	1 000 \$	4 500 \$	5 000 \$
Achat, location, équipement et entretien	1 000 \$	2 000 \$	4 000 \$
Fourniture de bureau	1 000 \$	2 800 \$	3 000 \$
Publicité et promotion	800 \$	2 500 \$	3 000 \$
<b>Impression et outil d'ÉPA</b>	<b>1 000 \$</b>	<b>2 500 \$</b>	<b>10 000 \$</b>
<b>Formation et documentation</b>	<b>800 \$<sup>10</sup></b>	<b>1 500 \$</b>	<b>3 000 \$</b>
<b>Frais de concertation / représentation<sup>11</sup></b>	<b>2 000 \$</b>	<b>3 000 \$</b>	<b>6 000 \$</b>
<b>Frais de mobilisation</b>	<b>1 600 \$</b>	<b>2 000 \$</b>	<b>9 000 \$</b>
<b>Frais d'instances et de comités</b>	<b>1 200 \$</b>	<b>3 000 \$</b>	<b>30 000 \$</b>
<b>Cotisations et abonnements</b>	<b>500 \$</b>	<b>600 \$</b>	<b>2 000 \$</b>
<b>Sous-total</b>	<b>12 100 \$</b>	<b>28 900 \$</b>	<b>85 000 \$</b>
<b>Logement</b>			
Loyer et location de salles	12 000 \$	12 000 \$	20 000 \$
Taxes et permis	200 \$	200 \$	500 \$
Assurances	1 000 \$	1 000 \$	2 000 \$
Entretien	1 200 \$	1 200 \$	3 000 \$
<b>Sous-total</b>	<b>14 400 \$</b>	<b>14 400 \$</b>	<b>25 500 \$</b>
<b>Autres dépenses</b>			
Vérification comptable	2 000 \$	2 000 \$	2 500 \$
Frais bancaires	300 \$	600 \$	900 \$
Assurance responsabilité (membres du CA)	800 \$	800 \$	800 \$
Divers	600 \$	800 \$	1 000 \$
<b>Sous-total</b>	<b>3 700 \$</b>	<b>4 200 \$</b>	<b>5 200 \$</b>
<b>TOTAL</b>	<b>174 200 \$</b>	<b>191 500 \$</b>	<b>331 700 \$</b>

<sup>8</sup> Ce budget est à titre indicatif. Les groupes sont complètement autonomes d'aménager leur poste budgétaire selon leur réalité

<sup>9</sup> Le montant est basé en fonction d'une moyenne de 3 employéEs au niveau local et régional et de 4,5 employéEs au niveau national.

<sup>10</sup> Généralement, les frais de formation sont assumés par le national

<sup>11</sup> Inclus les frais de repas, frais de déplacement, etc.

## Plan de redressement Présentation générale

**Objectif :** Rehausser les organismes de DCD à 66% des seuils plancher du RQ-ACA pour la phase de consolidation.

Type d'organisme (selon le territoire couvert)	Phase de croissance	Seuils planchers	Objectifs : 66% des seuils planchers
LOCAL	1 <sup>er</sup> financement	82 561 \$	<b>72 654 \$</b>
	<b>Consolidation</b>	<b>110 082</b>	
	Développement	137 602 \$	
RÉGIONAL	1 <sup>er</sup> financement	110 082 \$	<b>98 082 \$</b>
	<b>Consolidation</b>	<b>148 611</b>	
	Développement	187 139 \$	
NATIONAL	1 <sup>er</sup> financement	192 643 \$	<b>172 553 \$</b>
	<b>Consolidation</b>	<b>261 445</b>	
	Développement	330 246 \$	

**Total : 10 578 912 \$** pour rehausser le financement de tous les organismes de défense collective des droits à 66% du seuil plancher de la phase consolidation.

**10 578 912 \$ réparti comme suit :**

7 405 238 \$ pour rehausser 271 groupes de base à 72 654 \$  
(70% de la somme globale est destinée aux groupes de base)

1 163 680 \$ pour rehausser 44 regroupements régionaux à 98 082 \$  
(11% de la somme globale est destinée aux regroupements régionaux)

2 009 993 \$ pour rehausser 28 regroupements nationaux à 172 553 \$  
(19% de la somme globale est destinée aux regroupements nationaux)

Sur un plan de trois ans, cela équivaut à **3 526 303 \$ par an.**

**À cette somme, nous ajoutons les sommes nécessaires pour accueillir les groupes en attente (1 000 000 \$) et les sommes nécessaires pour indexer le fonds d'aide dédié à la défense collective des droits (1 400 000 \$).**

**Plan de redressement financier 2010-2013 : Un pas dans la bonne direction**  
**Proposé par le Comité de défense collective des droits**

**AN 1 (2010-2011) :**

Nouveaux groupes : 318 500 \$

Indexation (2% x 18,257,400 \$) : 365 148 \$

Rehaussement groupes : **3 526 303 \$**

(somme répartie comme suit : 2 468 412 \$ au local; 387 893 \$ au régional; 669 998 \$ au national)

**Total : 4 209 951 \$**

**AN 2 (2011-2012) :**

Nouveaux groupes : 366 100 \$

Indexation (2% x 21,542,233) : 430 845 \$

Rehaussement : **3 526 303 \$**

(somme répartie comme suit : 2 468 412 \$ au local; 387 893 \$ au régional; 669 998 \$ au national)

**Total : 4 323 248 \$**

**AN 3 (2012-2013) :**

Nouveaux groupes : 421 022 \$

Indexation (2% x 24,940,363) : 498 807 \$

Rehaussement : **3 526 303 \$**

(somme répartie comme suit : 2 468 412 \$ au local; 387 893 \$ au régional; 669 998 \$ au national)

**Total : 4 446 132 \$**

**Total pour trois ans incluant l'indexation : 12 979 331 \$**

**Financement pour le comité de défense collective des droits : 50 000 \$**

**Création d'un fonds pour rendre les locaux, les activités ainsi que les modes de communications accessibles pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles.**

**Financement total : 13 029 331 \$**